SERVIMO

LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020590

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 21/01/2025 8H18 C:005340 I:05314
V/REF : 994290
V/Email reçu le Mardi 21/01/2025 a 8H18

SEMCODA
Agence de Rillieux La-Pape
62A, AVENUE DE L'EUROPE
CS 30054
69141 RILLIEUX LA PAPE CEDEX

V/REF.IMM. 00154
IMMEUBLE : LE RIVOT -0154
32/34/36, AV.EUROPE/BEETHOVEEN
54 a 66, AV. GENERAL LELERC
69140 RILLIEUX LA PAPE

Vaulx en Velin, le 24 Février 2025

Référence Marché: M_230409001-1
LOCALISATION : ALLEE N36 EUROPE - LOGEMENT DE MME HATIL AU 7EME ETAGE TEL*0783551694*
MOTIF : INTERVENIR POUR REGLAGE DE FENETRE OU PORTE FENETRE
Donneur d'ordre : M. S. GAGET

==========

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de menuiserie
LE 22/01 A 13H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME HATIL AU 7EME ETAGE
NOUS CONSTATONS QUE LA CREMONE EST CASSEE
DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA CREMONE
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 22/01/25 a 21H38 stephane.gaget@semcoda.com

MP LCOMPTER Email envoyé le 22/01/25 a 21H38 _ Env oi CR/AB

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

==========

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Rillieux	2	46,03	46,03
1,00	MS00047-Rempl.Crémone verrou 2/3 galets	2	127,88	127,88

SERVIMO

LE PARTENAIRE MAINTENANCE DE VOTRE PATRIMOINE IMMOBILIER

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

FACTURE N° 5020590

TOTAL H.T.	173,91
T.V.A. a 10,00%	17,39
TOTAL T.T.C. .....En EURO _____	**191,30**

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Bon de Commande

N° : 994290 du 21/01/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE
62 A, avenue de l'Europe
CS 30054
69141 RILLIEUX LA PAPE CEDEX
Tel:04.78.97.08.50

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif [X] Individuel [ ]

- 2 ans [ ] Non Conventionné [ ]

Fournitures seules [ ]

Travaux dits urgents [ ] Si coché, reporter la mention "Travaux Urgents" sur la facture

Exemplaire à joindre à la facture dont le libellé sera conforme aux instructions figurant au bas de page

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

MLE HATIL Céline
36 AVENUE DE L EUROPE
69140 RILLIEUX LA PAPE

Téléphone : 07.83.55.16.94

00154-00002-00001-00072 H / Type 4 / 07 Etage : 07

Date entrée: 08/11/2005

Référence de la Demande

N°: 801 305 du 16/01/2025

THCMEIPP Tvx hors contra Menuiseries int Partie privat. 1

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230409001-1

Délai

Date limite exécution : 05/02/2025

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser		Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001	Forfait déplacement	1,00	46,04	46,04	4,60	50,64
MS00052	Règlage de fenêtre ou porte fenêtre compris règlage des paumelles, ajustage de la crémone, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et règlage des vantaux, y compris toutes sujétions	1,00	51,16	51,16	5,12	56,28

Total H.T.	**97,20**
Total TVA	**9,72**
Total TTC	106,92

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GAGET Stéphane Agence 4 le 21/01/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence
Stéphane GAGET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE

S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE 62 A, avenue de l'Europe CS 30054 69141 RILLIEUX LA PAPE CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement

☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) . . . . . .

Les travaux sont réalisés dans :

☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de . . . . . millièmes de l'immeuble

☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **36 AVENUE DE L EUROPE 69140 RILLIEUX LA PAPE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)

☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés

☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l' ouvrage ☐ Huisseries extérieures

☐ Closions intérieures ☐ nstallations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques

☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %

☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **RILLIEUX LA PAPE** le **21/01/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 994290